



Déclaration CE du 14 février 2018

Tel : 01 55 95 13.34
 Fax : 01 55 95 20 26
 Port : 06 76.69.45.72
 Site : www.tdf.snt-cgc.org

Montrouge, le 14 février 2018

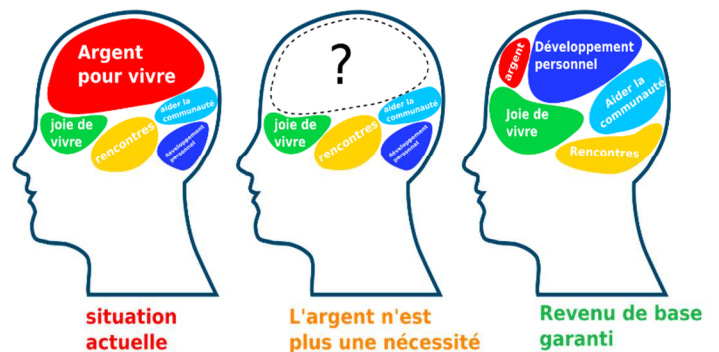
Monsieur Le Président,

La Négociation Annuelle Obligatoire s'est achevée sur un constat mitigé pour la CFE-CGC. En effet, la direction nous annonce que compte tenu de la faible croissance du chiffre d'affaires par rapport à ce qui était prévu, un certain nombre d'éléments de rémunération sont impactés : primes de performance, prime de participation. Dans ce contexte et compte tenu d'un environnement économique qui voit une dynamique salariale positive au plan national, le budget de 1.8% de la masse salariale plus 150k€ nous semble insuffisant. Nous pouvons nous interroger sur ce qui nous attendra dans 1 an, au regard de la prévision de progression de 16% du Chiffre d'Affaires que vous allez nous annoncer pour 2018.

La prochaine négociation concernera la Qualité de Vie au Travail. Sur ce thème qui lui est cher, la CFE-CGC souhaite un dialogue social digne de ce nom, à l'inverse de ce qui a pu se passer les années précédentes. Il ne suffit pas d'écrire quelques pages de bonnes résolutions pour décréter que tout va pour le mieux au sein de l'entreprise. Il faut un engagement mutuel qui soit respecté. Chaque salarié a droit à être considéré au sein de l'entreprise. Le bien-être au travail recouvre de nombreux aspects qui doivent tous être abordés, y compris par exemple l'organisation de certains services, la reconnaissance du travail accompli mais aussi les perspectives de développement au sein de l'entreprise. La CFE-CGC entend donc peser sur ces négociations par ses propositions.



Motivations au travail



**Donnez-nous les moyens de
vous défendre.**

<http://tdf.snt-cgc.org>